



Recours a l'etranger suite a un sinistre vehicule

Par **gargantua**, le **23/05/2008** à **17:25**

Je suis étudiant a Montpellier, j'ai 22 ans. Début mars je sortais de cours à 15h30, sur le parking j'ai trouvé mon véhicule sans vitre arrière. Un petit mot d'un témoin anonyme me disait; votre véhicule a été embouti par un camping car conduit par un couple autrichien. Tous les renseignements sont au commissariat de police. En effet, j'ai retrouvé le nom et n° de passeport de la personne qui avait provoqué l'accident. Un couple d'autrichien en vacance dans la région. Je l'ai appelé pour faire un constat (il ne parlait pas du tout français) mais il m'a dit être trop loin ne pas pouvoir revenir sur Montpellier. Il m'a dit faites les réparations et envoyez moi la facture. Je lui ai fait confiance j'ai réparé le véhicule (j'ai payé une franchise de 60 euros). Je lui ai envoyé plusieurs mails, plusieurs appels, rien il ne répond pas. Puis je avoir un recours et récupérer la franchise sachant qu'il est en autriche. J'ai également dépensé une somme importante en appels sur portable.

Merci de votre aide

Par **jeetendra**, le **24/05/2008** à **09:33**

bonjour, avez vous pensez à signaler cette mésaventure à votre assureur et demander à ce qu'il fasse jouer [fluo]la garantie recours[/fluo] incluse dans votre contrat d'assurance automobile, j'imagine que vous êtes assuré et pas uniquement aux tiers, sinon vous auriez eu du mal à vous faire rembourser par votre assureur.

Autre possibilité pour avoir les coordonnées du représentant en france de l'assureur du véhicule européen, c'est de contacter le Bureau Central Français 1, rue Jules Lefevre, 75431

Paris Cédex 09, téléphone 01 53 21 50 80, site internet www.bcf.asso.fr/ courage à vous,
cordialement